



03024514

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de NEUFCHATEAU

le 17.FEV.2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ CHEVY MOTOR SA

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE ANONYME

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)▷ AVENUE DE BOUILLON, 62B,
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

▷ NEUFCHATEAU - N° 23473

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ 476.493.395

7. Objet de l'acte▷ EXTRAIT PV ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 27.12.2002.
NOMINATION ADMINISTRATEUR

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

En date du 27.12.2002, l'assemblée générale extraordinaire a nommé Madame Christiane FROGNET en qualité d'administrateur de la SA CHEVY MOTOR.

Fabian PIERSON
Administrateur-Délégué

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page